

2 Politique

Sénat/Disparition présumée de 18 milliards de francs FCFA

Les services de l'Institution dénoncent "intox" et "désinformation" !

SM
Libreville/Gabon

En réponse à certains médias nationaux ayant fait état de la disparition au niveau de la deuxième Chambre du Parlement, de dix-huit milliards (18) de francs CFA destinés au paiement des arriérés de fonds de souveraineté des sénateurs et de fonctionnement de leurs cabinets, le département de Communication de ladite institution a pondu récemment, un communiqué de presse dans lequel, le Sénat dit ne pas se reconnaître dans ce qu'elle qualifie de "campagne ignoble d'intox et de désinformation".

DIX-HUIT milliards n'ont jamais disparu au Sénat. C'est ce que semble laisser entendre le département Communication et Relations publiques (DCRP) de la Chambre haute du Parlement, dans son communiqué de presse, du 4 avril dernier. Contrairement aux informations relayées par certains confrères, faisant état de la disparition de ladite somme, destinée au



Photo : Ngoubilli Gaston

La présidente du Sénat, Lucie Milebou Mboussou, principalement pointée du doigt dans cette "campagne d'intox"...

paiement des arriérés de fonds de souveraineté des élus et de fonctionnement de leur cabinet. Ainsi, dans le document parvenu à notre rédaction, le Sénat explique qu'en date du 07 mars 2018, «le directeur général du Budget et des Finances publiques écrivait au directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor pour l'informer de la mise à disposition des crédits de fonctionnement du Sénat pour l'exercice 2018». Ce courrier aurait été transmis au Sénat et présenté aux membres du Bureau et de

la Conférence des présidents pour information. On pouvait y lire : «J'ai l'honneur de vous transmettre, pour prise en charge, l'état de mise à disposition des crédits de fonctionnement du Sénat, pour un montant global de 3.968.549.606 FCFA. Il est à noter, que ces mandatements décrivent 40% des crédits de l'année». Jusque-là, précise le département Communication du Sénat, il n'est point question des 18 milliards de FCFA qui correspondent à l'inscription dans la loi des Finances initiale 2018. De même le DCRP précise



Photo : Gaston NGOUBILLI

...y compris les autres membres du bureau Sénat.

qu'en gestion directe par le Sénat, c'est finalement une enveloppe de 9.921.374.017 FCFA qui est allouée à l'institution dans le cadre de son fonctionnement pour l'année 2018. D'où les 40% de ce montant cité plus haut tel qu'indiqué dans le courrier de la direction générale du Budget. Par ailleurs, poursuit-il, «il est très difficile de sortir du Trésor public gabonais la totalité du budget du Sénat car, la loi N° 1099 du 6 janvier 2011 sur l'autonomie administrative et financière de l'Assemblée nationale et du Sénat est claire en son article 24 qui dispose : les crédits votés au bénéfice de chaque Chambre du Parle-

ment sont ordonnancés globalement au profit du Trésorier-Payeur Général, par le ministre chargé des Finances. Les crédits ainsi ordonnancés sont libérés par tiers par le Trésorier-Payeur Général selon une périodicité précise». À savoir, le premier tiers, dans un délai de vingt (20) jours après la promulgation de la loi de Finances, le deuxième tiers, le 21 mai, et le troisième tiers, le 20 août. Ainsi, selon le texte, les fonds libellés sont mis à la disposition de chaque chambre du Parlement par domiciliation en compte ouvert en son nom dans les livres des banques pri-

maires (aujourd'hui cela se fait à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC). Ceci dit, «le Sénat ne se reconnaît nullement dans cette campagne ignoble d'intox et de désinformation qui porte atteinte à l'honorabilité de son président et du bureau qu'elle dirige», conclut le communiqué, non sans rappeler aux journalistes que son département Communication demeure ouvert au public et particulièrement aux professionnels des médias, "afin d'éviter la floraison de la désinformation et des allégations mensongères sur l'Institution et les hautes personnalités qui l'incar-

Obsèques

"JABO" repose désormais en paix à Oguelo

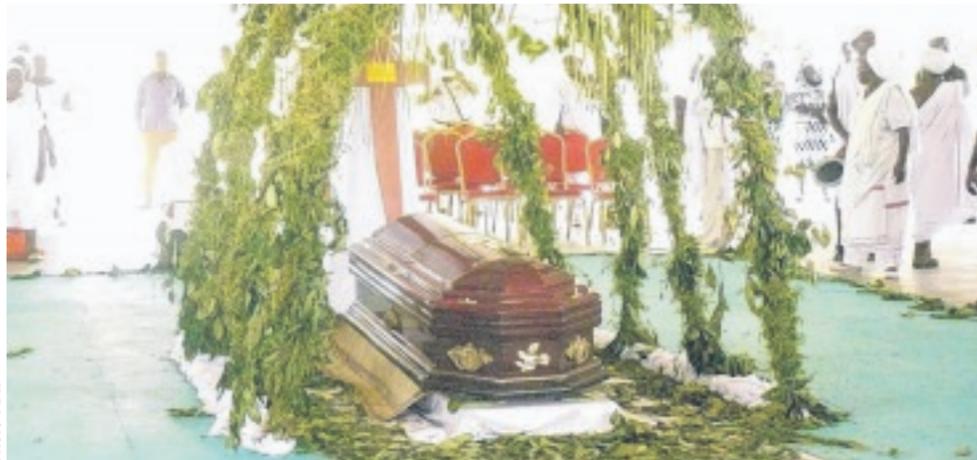


Photo : DR

La dépouille de "Jabo" lors de son exposition à la Foire municipale de Port-Gentil.



Photo : DR

Le cercueil de Jules Aristide Bourdes Ogoulinguendé transporté par les siens au départ de la Foire.

SYM
Port-Gentil/Gabon

DECEDE le 26 mars dernier, Jules Aristide Bourdes Ogoulinguendé (JABO), a été inhumé jeudi dernier dans son village, au canton Océan du département de Bendje, dans la province de l'Ogooué-Maritime. Mais, avant, à Port-Gentil, où la dépouille a été exposée, dans la nuit de mercredi à Jeudi, le fils du pays a eu droit à un hommage digne de son rang. D'abord, les populations en silence ont déferlé au niveau de la foire municipale. On notait également la présence des autorités locales de la province. Notamment le gouverneur, Patrice Ontina, les



Photo : DR

La dépouille quitte la capitale économique pour se diriger vers le village natal du disparu, au canton Océan dans le département de Bendjé.

maires des quatre arrondissements de la capitale économique du pays, les élus nationaux originaires de ladite province, les élus départementaux, les responsables des partis politiques et des anonymes.

Occasion saisie par le chef de la communauté Orungu, René Mbengho Ntchouga, de louer les valeurs de l'illustre défunt. Pour le patriarche, "JABO" était reconnu pour être «*brave, fin, courageux*». Non sans souligner les qualités morales et intellectuelles du disparu. «*Nous avons perdu une bibliothèque*», a-t-il regretté. Jeudi en matinée, la dépouille de "Jules Aristide Bourdes Ogoulinguendé a été acheminée par voie fluviale vers sa terre natale, au village Oguelo. Fait qui mérite d'être rapporté, un convoi de plusieurs embarcations a tenu à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, où il repose désormais en paix aux côtés de ses ancêtres qui l'ont précédé dans ce voyage sans retour.